

Quotient Familial	Mercredis à la journée				Mercredis à la demi-journée			
	0 à 399	400 à 799	800 à 1200	1200 et +	0 à 399	400 à 799	800 à 1200	1200 et +
Régime Général	6€	7€	8€	9€	4.5€	5€	5,5€	6€
Autres Régimes	9€	10€	11€	12€	6.5€	7€	7,5€	8€

Quotient Familial	La semaine de vacances				3 jours de vacances consécutifs			
	0 à 399	400 à 799	800 à 1200	1200 et +	0 à 399	400 à 799	800 à 1200	1200 et +
Régime Général	46€	50€	55€	60€	25€	30€	35€	40€
Autres Régimes	60€	65€	70€	75€	40€	45€	50€	55€

en cas de jours férié (durant les vacances scolaires), la tarification est calculée au prorata du temps passé au centre de loisirs.

Le centre de loisirs est déclaré et agréé par :

- La Direction Départementale de Cohésion Sociale - N° de déclaration : 0140285CL0002.
- La Caisse d'Allocation Familiale du Calvados – N° de déclaration 201200422C



Accueil de loisirs CAP'Tivan

3-5 ans et 6-12 ans et Multi-sports

191 rue d'Auge à CAEN

Règlement intérieur 2019



Le présent règlement tient à préciser les droits et obligations des enfants et de leurs parents concernant nos différents accueils.

1) Périodes d'ouverture

Périodes	Dates	Centre de loisirs (3-12 ans)	Stages Multi-sports (6-15 ans)
Mercredis	De janvier à décembre 2019	X	
Vacances d'hiver	Du 11/02 au 22/02 2019	X	X
Vacances de printemps	Du 08/04 au 19/04 2019	X	X
Vacances d'été	Du 08/07 au 02/08 2019	X	X
Vacances d'automne	Du 21/10 au 31/10 2019	X	X
Vacances de Noël	A définir	X	

2) Locaux

L'ACM est situé dans l'enceinte de l'établissement du « Cours du Sacré Cœur ». Des salles sont mises à disposition du centre de loisirs par l'établissement.

- 6-12 ans : 1 salles d'activités (constituées de plusieurs espaces : coin bibliothèque, ludothèque, espace d'activités manuelles...)
- 3-5 ans : Une salle de motricité qui sert à la fois à l'accueil et aux activités / une salle de classe / un dortoir et des toilettes.
- Multi-sports : gymnase de l'établissement (rue St Thérèse)

3) Horaires

Mercredis et vacances scolaires :

Un accueil échelonné sera assuré le matin de **7h30 à 9h00**, le midi de **12h00 à 14h00** et le soir de **17h00 à 18h30**. Les parents, dont les enfants ne prennent pas leur repas au centre de loisirs le mercredi, devront venir les récupérer de préférence entre **11h45 et 12h15**.

Toutefois, nous acceptons que les parents, dans l'incapacité de venir récupérer leur enfant, viennent après le temps de restauration (de 13h00 à 14h00).

4) Accès au centre de loisirs

Pour des raisons de sécurité, l'accès à l'établissement est réglementé. Il est soumis à un PPMS (Plan Particulier de Mise en sécurité). Toute personne ne fréquentant pas l'établissement doit se faire connaître au secrétariat ouvert le mercredi de 8h à 12h15.

Sur la période des vacances scolaires et le mercredi après-midi, le secrétariat est fermé. Il faut alors se signaler directement au centre de loisirs, par la venelle située sur l'arrière de l'établissement en demandant l'accès par téléphone : 06.74.48.50.10

5) Prise en charge

Pour des raisons de responsabilité, vous devez accompagner votre enfant jusqu'à l'intérieur des locaux et signaler son arrivée à l'un des membres de l'équipe d'animation.

Lorsqu'un enfant est récupéré le soir par une autre personne que l'un de ses responsables légaux, cette personne doit avoir été signalée au préalable et stipulée par écrit sur la feuille de renseignements individuels ou sur papier libre.

Vous devez également préciser sur cette même feuille les modalités de départ du centre (autorisé à partir seul à 17h30 ou accompagné).

6) Goûter et repas

Le centre de loisirs n'organise pas la restauration du midi. Vous devez donc fournir le repas à votre enfant. Dans la mesure du possible, le repas doit être équilibré. Il est préférable de ne pas fournir à votre enfant de soda sucré (type Coca,...).

A son arrivée dans les locaux, l'enfant, en compagnie d'un animateur pourra déposer son repas dans le frigo afin de repérer ce dernier (mettre le repas dans un sac).

Le déjeuner est pris dans le réfectoire en compagnie des animateurs du centre.

Des micro-ondes permettront à l'équipe de réchauffer les plats des enfants en cas de besoin.

Des assiettes, couverts et verres sont à disposition.

Un goûter sera donné l'après-midi aux enfants à partir de 16h45. Nous avons opté sur un seul goûter par jour (recommandation de l'INPES)

7) Santé

En cas de maladie contagieuse, nous ne pourrions accueillir votre enfant.

Aucun médicament ne sera donné par l'équipe d'animation sans avis médical. Il vous faudra fournir une copie de l'ordonnance pour que le personnel délivre le traitement.

En cas d'urgence (accident, blessure,...), l'équipe d'animation pourra faire appel aux moyens médicaux les plus adaptés.

8) Tenue vestimentaire et matériel à prévoir

Se munir de vêtements souples pour les activités extérieures et de vêtements et chaussures de sport pour les activités sportives.

Prévoir des vêtements qui ne craignent pas la peinture, le feutre... et adaptées à la saison.

En période estival, fournir un sac dans lequel votre enfant aura une bouteille d'eau, de la crème solaire et une casquette.

Les plus petits doivent être dotés au minimum d'un change, d'une serviette de table, d'un oreiller, et d'une couverture pour la sieste. (Le drap du lit étant fourni par le centre de loisirs)

En cas de vol ou perte d'objets personnels, le centre de loisirs décline toutes responsabilités.

9) Dossier d'inscription

L'ensemble des documents ci-dessous doivent être fournis au directeur du centre pour autoriser l'enfant à participer aux activités du centre :

- Fiche sanitaire remplie avec la photocopie du carnet de vaccination.
- Adhésion annuelle de 7€ par enfant (année civile)
- Photocopie de la carte vitale et de la mutuelle.
- Attestation CAF avec le numéro d'allocataire et le quotient familial.
- Fiche d'inscription avec une autorisation parentale remplie.
- Fiche de présence unique (vacances et mercredis), remplie par au fur et à mesure des périodes.

10) Modalités d'inscription

→ L'inscription des enfants sur une période de mercredis doit s'effectuer de préférence avant le début de celle-ci. Les parents doivent inscrire leur(s) enfant(s) au plus tard une semaine avant la date de début du séjour.

→ L'inscription des enfants sur une période de vacances doit s'effectuer avant la date butoir (voir flyer vacances).

→ L'inscription doit se faire par écrit via la fiche d'inscription de la période et transmis soit lors des créneaux d'inscription soit par mail.

→ **AUCUNE inscription par téléphone ne sera prise.**

→ **Toute inscription est définitive et doit s'accompagner du règlement. Aucun remboursement ne sera effectué en l'absence d'un justificatif (médical, autre..).**

→ **Toute annulation doit être faite une semaine à l'avance, sinon la période sera dûe.**

11) Permanence d'inscription :

- **Tous les mardis et les mercredis de 16h00 à 18h30** au centre de loisirs CAP'TIVAN. En dehors de ces créneaux prendre rendez-vous auprès du directeur.
- Inscription par mail possible (sauf première inscription)

12) Renseignements

Téléphone du centre de loisirs : 06.74.48.50.10 / E-mail : captivan@capsport-epi.fr

Courrier : centre de loisirs CAP'Tivan, 191 rue d'Auge, 14000 CAEN

Informations et documents téléchargeables : <http://www.capsport-epi.fr/captivan/>

12) Paiement

Les règlements doivent s'effectuer **en amont des séjours** et seront **encaissés en fin de période**.

Les règlements sont à remettre **UNIQUEMENT** les jours d'ouverture du centre (mercredis) ou lors des créneaux d'inscription (vacances).

Pour connaître la somme à régler, les parents doivent se rapprocher du responsable de l'accueil dès le 1^{er} jour de la période.

En cas de modification de la présence de votre enfant au cours de la période, le règlement sera à modifier.

En cas *d'absence non justifiée*, l'inscription de votre enfant sera facturée.

Les factures seront transmises en fin de période. Elles seront acquittées le cas échéant à la demande des parents. Un seul exemplaire de la facture sera délivré.

Les chèques vacances (ANCV) sont acceptés.

Les chèques bancaires doivent être libellés à l'ordre de **CAP'Tivan**

Aucune attestation de présence ou facture acquittée ne seront remises en l'absence du règlement.

13) Aides possibles

CCAS : contacter votre commune

MSA : pour les personnes relevant du régime agricole (politique tarifaire, aide au séjour)

Comité d'entreprises : voir votre CE

13) Tarification Modulée (valable du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018)

L'accueil de loisirs applique une tarification modulée soumise et validée par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados qui tient compte des ressources des familles.

Afin d'avoir accès à votre quotient familial et facturer au plus juste la participation de votre enfant, nous vous demandons de renseigner votre numéro d'allocataire sur la fiche d'inscription.

Ce numéro nous permet d'accéder aux informations et aux ressources des familles en toute confidentialité (convention annuelle d'utilisation des données personnelles des familles signée avec la CAF).

Pour les familles hors régime général, c'est la tarification « autre régime » qui s'applique.